

**Le mouvement est un moment clé dans la carrière. C'est aussi un moment complexe: à la fois individuel puisqu'il détermine l'implication d'un ou d'une collègue dans une école pour quelques années, mais également éminemment collectif. La nomination des uns permet la nomination des autres, dans un cadre clair, transparent et concerté assurant le bon fonctionnement du service public d'éducation. Il nécessite donc de bonnes conditions d'écoute, de respect du droit des personnels. C'est ainsi qu'il est un temps fort dans le dialogue paritaire, cher au SNUipp-FSU.**

Ce moment crucial pour la profession est aujourd'hui entaché par la volonté de mettre au pas les enseignants par de nouvelles modalités, instituées au niveau national, sans aucune concertation. Ce genre de pratiques met les collègues en difficulté avec des nominations forcées puisqu' hors vœux et risque à terme d'altérer le bon fonctionnement du service public: le sentiment d'être mal nommé, peu écouté, engendre incompréhension et souffrance. Heureusement en Ardèche, l'action du SNUipp-FSU, la qualité de l'écoute, les échanges avec les services de la DIPER et le dialogue social sur la question du mouvement ont amené au moins pire pour les collègues.

**Cette année, le taux de satisfaction est en augmentation : 57,28%. Le taux de maintien baisse à 25,88%, le nombre de sans poste (ou titulaires départementaux baisse à 67). Cela provient de deux choses :**

- le maintien de modalités permettant à tous de faire valoir leur ancienneté de service comme principal discriminant dans les affectations**
- la création des 30 postes de TS qui augmente le nombre de chaînes.**

Nous regrettons cependant que les postes de Maître E restent interdits aux personnels non certifiés.. Nous observons, encore une fois, un nombre important de demandes qui démontre la volonté de la profession d'occuper ce type de poste. Afin que cela puisse être effectif, nous demandons à ce qu'un appel à candidature sur les postes E en délégation rectorale soit mis en place au plus vite.

Moment crucial entaché également par l'amateurisme du ministère. Sous couvert de nouvelles applications, de nombreux dysfonctionnements se sont révélés au fur et à mesure du déroulé : les erreurs générées par l'outil, les décalages de calendrier, les remises en cause de dates ont déstabilisés la profession, mis sous pression les personnels de la DSDEN ardéchoise et amené à un déséquilibre du travail paritaire : recevoir les documents la veille de la CAPD n'est pas une garantie de travail de contrôle correctement effectué : d'autant que les délégués des personnels sont aussi et avant tout des professeurs des écoles en classe. Les changements de dates et les remplacements de dernière minute impactent fortement le fonctionnement dans les écoles.

**C'est pour le SNUipp un épisode révélateur du peu de considération de la part du ministère pour les personnels 1er degré ! Ces dysfonctionnements majeurs interviennent dans un contexte de remise en cause du travail paritaire dans le cadre du projet de loi de la transformation de la Fonction Publique.**

Rappelons que les articles 3, 9 et 12 du projet de loi visent à réduire drastiquement les attributions des commissions administratives paritaires. L'examen par les délégués du personnel des opérations de mouvement et de promotion passerait notamment à la trappe.

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit bien là de confisquer aux élus leur rôle de vérification et d'intervention garantissant transparence et équité dans les opérations de gestion de la carrière de toutes et tous.

**Rappelons également que les CAP sont historiquement la contrepartie au fait que les fonctionnaires sont dans une position statutaire et réglementaire, donnant à la puissance publique des pouvoirs exorbitants, contrebalancés par l'obligation de présenter les décisions relatives à la carrière des fonctionnaires devant des organismes paritaires.**

C'est tout l'équilibre du statut qui est remis en cause au nom d'une prétendue « souplesse managériale ». Des esprits peu confiants verraient, en ces nombreux bugs, un premier pas vers la remise en cause de ce travail.

Ces dysfonctionnements interviennent également dans un contexte de tension lié au rejet massif de la loi école de la confiance par une majorité de la profession et de nombreux parents d'élèves. Mais aussi, au moment où se ravivent les tensions liées à l'épisode des évaluations nationales ! En effet, il y a quelques jours, les collègues ayant refusé, en toute conscience professionnelle, de faire remonter voire d'utiliser les évaluations nationales ont été convoqués. Après avoir subi leur lot d'intimidations et de procédures infantilisantes et culpabilisantes, qui témoignent, quoi qu'on en dise de la volonté de nier leur professionnalité, ils ont pu, accompagnés des délégués du personnel SNUipp-FSU affirmer leur choix.

**Le SNUipp-FSU continue et continuera de porter la voix d'une profession responsable, exigeante et libre de ses choix éclairés par tous les pans de la recherche !**

### **Intervention sur la réorganisation des services de la DSDEN**

Notre organisation a été informée de la réorganisation en cours au sein de la DSDEN de l'Ardèche. Dans la droite lignée de ce qui s'est fait pour le redécoupage des circonscriptions, l'équilibre de travail des personnels est remis en question sans concertation préalable. C'est là toute la finesse du management au commandement dans ce ministère. On change tout, on réorganise, on optimise, on fait tourner les personnels sans jamais les écouter, sans jamais les faire adhérer aux changements. On leur impose des modifications sans les concerter au préalable. C'est une stratégie, celle de la déstabilisation des personnels pour mieux les isoler. Celle du changement permanent pour l'optimisation des moyens. Mais s'est-on posé la question de savoir ce qui fonctionnait bien avant de tout changer ? S'est-on posé la question de la charge de travail des personnels, du service rendu, du climat de travail et du dialogue social ? A l'évidence, tous les personnels concernés n'ont pas leur mot à dire puisque tout est pensé et décidé dans le secret. La loi fonction publique sera un formidable outil de censure de la parole des personnels. Les décideurs ne souffriront plus la critique (qui est à nos yeux constructive) mais ils ne doivent pas oublier que même dans une belle cabine de pilotage toute de syndicat épurée, la mise en musique des décisions repose sur les seuls personnels.

**Cette richesse doit être préservée et consultée car c'est l'essence même d'un service public de qualité auquel nous aspirons tous.**